

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DECRET No 123 /PRG/SGG/97

NOMMANT LE DIRECTEUR GENERAL DU SERVICE PUBLIC
DE TRANSFERT DES DECHETS DE LA VILLE DE CONAKRY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale;

VU Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 juillet 1996, nommant les Membres du Gouvernement, modifié par le
Décret D 97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997;

VU Le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant Attributions des Membres du Gouvernement;

VU Le Décret D97/055/PRG/SGG du 24 avril 1997, portant création du Service Public de Transfert des Déchets
de la Ville de Conakry.

DECRETE

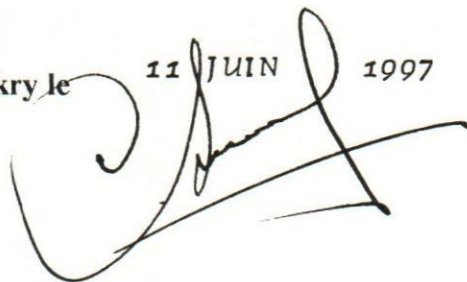
ARTICLE 1er/ - Monsieur Mody Mahi Barry H/A, Ingénieur des Ponts et chaussées, diplômé
en Gestion Technique du milieu urbain, précédemment Directeur Général par intérim de
l'U.P.S.U., est nommé Directeur Général du Service Public de Transfert des Déchets de la Ville
de Conakry.

ARTICLE 2/ Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le

11 JUIN

1997



Général Lansana Conté